

QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT D'IMMIGRANT

VOUS AVEZ LE DROIT DE :

- Etre rémunéré(e) pour toutes les heures travaillées, y compris les périodes de formation
- Etre rémunéré(e) au moins au salaire minimum, être rémunéré(e) pour les heures supplémentaires effectuées et être rémunéré(e) régulièrement (généralement toutes les semaines ou toutes les deux semaines)
- Etre tenu(e) informé(e) de vos retenues sur le salaire et ne jamais accepter une retenue sans avoir donné votre consentement écrit préalable
- Travailler dans un environnement sûr, exempt de discrimination, de harcèlement sexuel et d'abus



- Demander l'aide du département du Travail de l'Etat de New York sans craindre de représailles



LE TRAVAIL FORCÉ EST UN CRIME ! CELA POURRAIT CONSTITUER UNE VIOLATION CRIMINELLE DE VOS DROITS SI :

- On vous dit que vous devez travailler pour rembourser une dette
- On vous dit que votre employeur confisquera votre passeport ou votre carte d'identité
- Un avantage social, comme un permis de séjour ou de l'argent, vous a été promis et vous ne l'avez jamais reçu
- Vous avez été menacé(e) d'être dénoncé(e) à l'immigration ou à la police si vous ne travaillez pas
- Vous ou votre famille avez été menacés de subir des coups et blessures
- Quelqu'un vous a fait du mal ou un membre de votre famille a subi un préjudice



Le Département du Travail de l'État de New York est un employeur et un fournisseur de programmes qui garantit l'égalité des chances. Des aides et services auxiliaires sont disponibles sur demande et gratuitement pour les personnes en situation de handicap TTY/TDD 711 ou 1-800-662-1220 (anglais) / 1-877-662-4886.

888-469-7365 | f 📧 in @nyslabor | www.labor.ny.gov

à trafficking@labor.ny.gov

Vous pouvez également envoyer un courriel

Pour plus d'informations sur vos droits et sur l'aide disponible, appelez la ligne directe nationale contre la traite des personnes disponible 24h/24, au 888.373.7888 ou la ligne directe DOCE au 877.466.9757.



PROTÉGEZ-VOUS !

GARDEZ UNE TRACE DE :

- Vos jours et heures de travail accomplis
- Le montant qui vous a été versé et quand il vous a été versé
- Les dates et heures des événements importants survenus au travail (blessures, menaces ou conflits) et la personne à laquelle vous les avez signalés